

			<b>Observatoire photographique des paysages (OPP) de l'archipel Guadeloupe</b>
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER	MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE	<p style="text-align: center;"><b>Mises en débat des points de vue après campagne complémentaire pour proposition de sélection de l'itinéraire</b></p> <p style="text-align: center;"><b>séance du 27 avril 2017</b></p>	
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe DEAL Guadeloupe  BP 54 - 97102 Basse-Terre Cedex Tél : 05 90 99 43 43 - Fax : 05 90 99 46 47  Service Prospective Aménagement et Connaissance du Territoire (PACT) Pôle Connaissance, Territoire et Paysages (CTP)			
Boris Dobrychine (avril 2017)			

### Bilan de la campagne complémentaire

La préparation de la campagne complémentaire s'est appuyée sur l'évaluation réalisée en septembre 2016 par le COPIL des 154 pdv présentés après la campagne initiale de juillet 2016.

Cette deuxième campagne photographique (*cf. document de définition de la campagne complémentaire*) reposait sur la présentation de 30 nouveaux points de vue (pdv), dont 25 originaux et 5 pdv reconduits (rythmes agricoles ou saisonniers). Elle a été motivée par le souhait de poursuivre la recherche d'une représentativité de l'observatoire la plus développée, en répondant aux suggestions des membres du comité de pilotage et aux manques identifiés sur le plan géographique ou de celui des enjeux sous-représentés.

Les éléments préparatoires ont ainsi identifié les communes peu ou pas représentées sur lesquelles l'attention devait être concentrée : Baillif, Vieux Fort, Vieux-Habitants, Deshaies, Ste Rose, Lamentin, Baie-Mahault, Caspeterre BE, Petit-Bourg, Gosier, St François, Ste Anne, Le Moule, Petit-Canal, Anse-Bertrand et Port-Louis.

Ce travail préalable a enfin permis de suggérer au photographe une liste de sites et d'enjeux à investiguer, compilée à la suite du copil et enrichie par l'AMO et différents membres du comité.

Dans ce cadre, la proposition établie par le photographe (*cf. fichiers numériques joints*) à la suite de la mission réalisée du 21 mars au 1<sup>er</sup> avril 2017 s'organise de la façon suivante :

- 10 pdv depuis la mer documentés sur l'espace défini au nord et au sud de la rivière salée :  
5 pdv présentés ;
- 35 pdv documentés : 20 pdv présentés, dont 2 pdv historiques ;
- 5 reconductions réalisées : 4 présentées.

La DEAL a accompagné sur le terrain le photographe pendant 4 journées, dont celle réalisée en kayak pour les vues prises en mer. Ces journées ont été l'occasion de prendre la mesure de la complexité liée à l'application de la méthodologie de l'observatoire in situ, ainsi que d'apprécier l'ambiance et la réalité vécue par les usagers des points de vue retenus. Ces échanges avaient également pour ambition de compléter les éléments de connaissance du territoire qui avaient été proposés lors des journées de repérage organisées en juin 2016, en particulier sur la thématique des sites classés ou projets de sites classés.

## Méthodologie de sélection proposée

L'évaluation du copil et les propositions issues de l'analyse de l'AMO ont permis de distinguer les 100 images les mieux notées, constituant une première version de l'itinéraire de l'observatoire.

A la suite de la campagne complémentaire, l'objectif est d'appréhender les 25 nouveaux clichés présentés pour les intégrer en tout ou partie, permettant de compléter les manques identifiés et définir un itinéraire photographique composé *in fine* de 90 pdv complété de 10 vues effectuées depuis la mer.

Cette sélection est proposée au groupe restreint organisé autour de la DEAL, de la paysagiste conseil, des bureaux d'étude de l'AMO et du photographe.

Poursuivant l'idée de respecter l'évaluation collective menée par le copil, 3 notions ont été définies :

- Les 100 pdv les mieux notés ne sont pas sanctuarisés, quelle que soit leur hiérarchie. L'intérêt des nouveaux pdv conduit à les mettre en discussion avec les 25 moins bien notés mais peut conduire à écarter certains clichés bien évalués, pour des questions croisées de redondance ou de meilleure qualité esthétique et analytique. Il n'est également pas exclu d'aller chercher des pdv classés au-delà de la 100<sup>e</sup> place, partant du principe que les imperfections de la méthodologie d'évaluation aient pu créer un certain nombre de distorsions dans l'appréciation réalisée et mis de côté des photographies suffisamment représentatives ou d'un intérêt qui n'avait pas été appréhendé ;
- Le processus de sélection doit garantir l'équilibre de l'itinéraire, tant du point de vue géographique que de celui des enjeux et dynamiques paysagères observées ;
- L'état d'esprit de la commande initiale et le tempérament du projet apporté par le photographe doivent être conservés jusqu'à la fin de la démarche.

Les mises en débat identifiées par ce document pour conduire les réflexions et faciliter les décisions de sélection sont issues des propositions du photographe et du chargé de mission paysage de la DEAL. Elles s'appuient sur un tri artificiel, élaboré à grands traits mais permettant une comparaison resserrée des pdv présentés à l'occasion des 2 campagnes. La définition des groupes de photographies mélange les thèmes développés par le thésaurus de l'OPP ou certaines contraintes fixées par le cahier des charges :

- Vues depuis la mer
- Vues historiques
- Paysages de transition
- Paysages agricoles et vivriers
- Paysages des Grands-Fonds
- Sites classés et inscrits
- Paysages du littoral
- Paysages urbains
- Paysages productifs
- Paysages des énergies
- Paysages d'eau

Pour chaque groupe, les débats sont organisés selon trois modalités : les pdv susceptibles d'être retenus, ceux pour lesquels un questionnaire demeure et enfin ceux qui pourraient être rejetés. L'ensemble de ces propositions étant évidemment susceptible d'être remise en cause par les participants.

La démarche doit également viser à définir les 30 pdv qui seront versés en réserve de l'observatoire, à partir des pdv non retenus.

### Remarques :

- Indexation : chaque photographie est indexée de façon à visualiser le classement du pdv suite à l'évaluation (correspondant au premier nombre) et son numéro d'ordre dans la série (deuxième nombre).

Par exemple, le n°23\_218-01-7115-oppag-SD indique que le pdv 218 a été classé à la 23<sup>e</sup> place du classement de l'évaluation

Les clichés de la campagne complémentaire ne présentent que leurs noms de fichier.

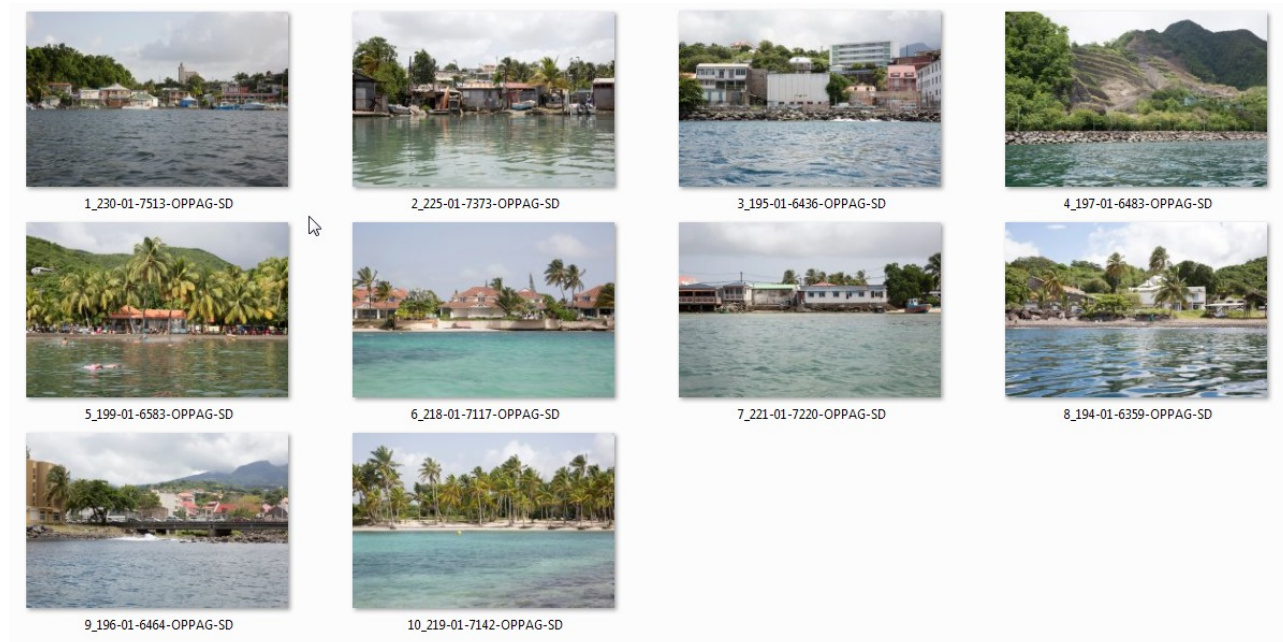
- Le caractère volatile du logiciel utilisé pour la production de ce document n'a pas permis d'afficher les photographies en plus grand format et selon une meilleure définition. L'accès aux fichiers numériques joints et la manipulation des épreuves photographiques en séance permettra cependant d'apprécier le détail et la qualité des points de vue.

## Vues mer

objectif : 10 pdv conservés

**campagne 1 (C1) : 12 pdv présentés**

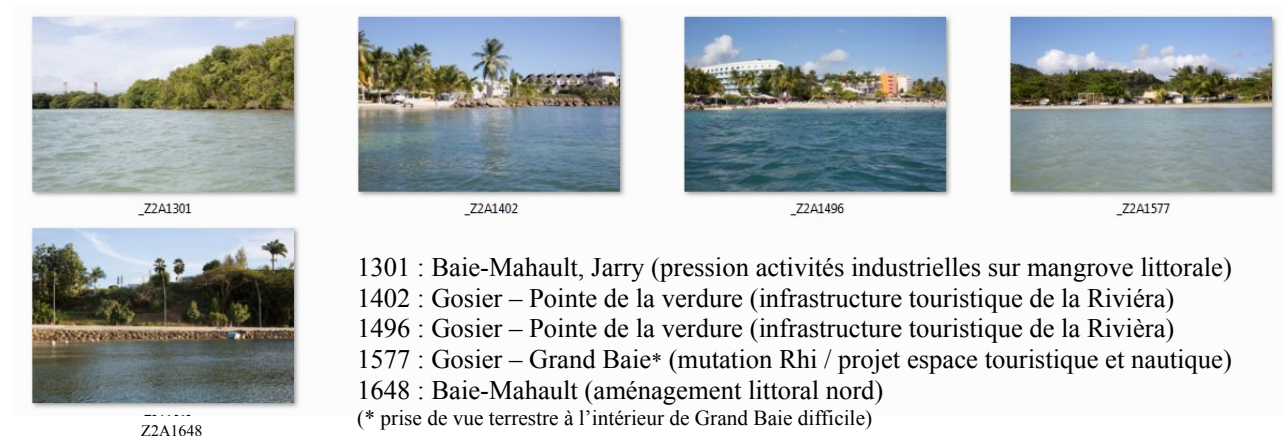
Evaluation du copil , 10 pdv conservés :



2 rejetés (en fonction du classement) :



**campagne complémentaire (C2) : 5 pdv présentés**



Mise en débat :

8 pdv conservés ?



+ 2 pdv à sélectionner parmi les 3 (thème commun : tourisme balnéaire, infrastructures résidentielles sur littoral) ?



PDV rejetés (après C1 + C2) ?



Arguments des rejets :

- n°230 (Vieux Bourg) : vue terrestre (C1, n°22-165) depuis église privilégiée (ouverture vers grand cul de sac)
- n°197 (carrière rivière sens) : vue terrestre depuis 3 pointes (C2) privilégiée (carrière inscrite dans un contexte plus large). Cette vue mer est néanmoins proposée pour être versée aux pdv en réserve.
- n°194 et 196 : pdv considérés comme plus fragiles dans leur composition et de par les enjeux présentés
- n°217 et 229 : rejetés après évaluation

**Composition potentielle de l'OPP :**

8 pdv mer	•	•	•	•	•	<b>tot.</b>
(2 potentiels)						<b>8</b>



## Paysages du littoral

Pas d'objectif quantitatif

En complément des vues depuis la mer, la proposition photographique issue des campagnes 1 et 2 présente une série de pdv qui interrogent les enjeux et interactions qui se jouent sur le littoral, en termes d'érosion, d'accessibilité, de pression anthropique, d'équipements, d'usages...

- C1, 16 pdv présentés :



5\_136-01-5065-OPPAG-SD



10\_105-01-4495-OPPAG-SD



22\_165-01-5695-OPPAG-SD



27\_120-01-4719-OPPAG-SD



36\_160-01-5528-OPPAG-SD



39\_191-01-6247-OPPAG-SD



43\_059-01-3592-OPPAG-SD



45\_033-01-3187-OPPAG-SD



46\_106-01-4534-OPPAG-SD



59\_121-01-4743-OPPAG-SD



64\_210-01-6897-OPPAG-SD



88\_179-01-5992-OPPAG-SD



20-104



71-146

Non retenus par l'évaluation :



121-067

Petit Bourg (Bovis), érosion littorale  
périmètre expérimentation « relocalisation  
activités et biens »  
site de potentielle forte évolution



100-01

- C2, 5 pdv documentés, 4 présentés :



\_Z2A2032  
(Non présenté)



\_Z2A2115



\_Z2A2217



\_Z2A2587



\_Z2A2627

### Mises en débat :

- Conserver 11 pdv de la C1 retenus par l'évaluation (5-136, 20-104, 22-165, 27-120, 36-160, 39-191, 43-059, 45-033, 46-106, 59-121, 64-210), à l'exception du n°10-105 (cadre restreint qui focalise sur l'érosion mais qui traite également de l'accessibilité, en dialogue avec n°121-067) ?
- Intégrer les n°2115, 2217, 2587 et 2627 de la C2 ?
- Questionner l'intégration des n°121-067 / 10-105, 71-146, 100-01 et 2032 (commune de Ste Rose quantitativement sous-représentée) ?
- Rejeter le n°88-179 ?
- Verser l'ensemble des pdv non retenus en réserve de l'OPP ?

### **Composition potentielle de l'OPP :**

8 mer + 15 littoral  
(2 pot.) (5 pot.)

•

•

•

•

•

**tot.**  
**23**  
7

## Vues historiques

**Objectif** : pas d'objectif quantitatif initial, intérêt pédagogique de ces pdv souligné (profondeur historique instantanée)

- C1, 7 pdv présentés, tous retenus par l'évaluation :



028-montage



030-montage



075-montage



132-montage



144-montage



212-montage



246-montage

- C2, 2 pdv présentés issus du fonds CATAN :



1\_PAP tour gabarre



1\_ZZA2408



2\_Anse Dupuy Vx Fort



2\_ZZA2912

Mise en débat : 2 nouveaux pdv à conserver, avec ou sans les photos CATAN (fonction du prix acquisition) ?

Rem : une troisième photo CATAN pourrait être acquise pour venir documenter le pdv de l'anse à la barque réalisé en C2 (n°1778), même si l'objectif initial de ce cliché n'était pas une reconduction sur la base de la photo ancienne (cadre plus large choisi pour traiter des enjeux et problématiques du site classé et inscrit).



AnseBarq\_ZZA1778



T03416

## **Composition potentielle de l'OPP :**

8 mer + 15 littoral + 9 historiques  
(2 pot.) (5 pot.)

•

•

•

•

**tot.**  
**32**  
7



## Paysages urbains

Ce thème très large fait référence aux espaces des centres-villes, centres-bourg ou de quartiers relatifs aux enjeux de densité, d'équipements, de bâtiments et d'espaces publics, de type d'habitat et de leur dégradation, des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain, des usages.... Il n'a pas été défini pour la C2 de manque à ce niveau et n'a donc pas été complété.

C1, 22 pdv présentés :



6\_243-01-7837-OPPAG-SD



13\_233-01-7615-OPPAG-SD



14\_062-01-3644-OPPAG-SD



16\_010-01-2755-OPPAG-SD



24\_231-01-7568-OPPAG-SD



30\_163-01-5634-OPPAG-SD



31\_167-01-5715-OPPAG-SD



34\_074-01-3921-OPPAG-SD



40\_245-01-7847-OPPAG-SD



53\_148-01-5353-OPPAG-SD



54\_205-01-6839-OPPAG-SD



57\_041-01-3339-OPPAG-SD



99\_202-01-6747-OPPAG-SD



72\_247-01-7897-OPPAG-SD



74\_073-01-3865-OPPAG-SD



77\_135-01-5052-OPPAG-SD



81\_094-01-4338-OPPAG-SD



82\_115-01-4646-OPPAG-SD



58-100



109-238



114-069



133-056



Mises en débat :

- Suivre l'évaluation du copil et retenir les 12 premiers pdv ?
- Questionner les n°74-073 (qualité esthétique, route de passage, lié à une prise de son), 77-135 (lié à une prise de son), 109-238 (Les Abymes, affichage publicitaire), 114-069 (Petit Bourg, thème RHI peu présent dans l'itinéraire), 133-056 (Capesterre-Belle-Eau, place de la mairie, pdv présentant une richesse de thèmes abordés) ?
- Sélection d'un pdv relatif à la densité urbaine et au traitement des centres-villes : 72-247 (PAP) ou 82-115 (Datcha-Gosier, même site mais enjeux différents n°2587-C2-paysage littoral) ou 99-202 (Baie-Mahault) ?
- Rejeter les n°58-100 (cadre trop restreint qui focalise sur l'objet rond-point) et 81-094 ?

**Composition potentielle de l'OPP :**

8 mer + 15 littoral + 9 historiques + 12urbains  
(2 pot.) (5 pot.) (6 pot.)

•

•

•

**tot.**

**44**

**13**

## Paysages de transition

En écho au thème précédant, ce classement fait référence aux espaces périurbains et aux enjeux de mitage et d'habitat diffus, qu'ils soient individuels ou collectifs, à leurs dynamiques et à l'interface de ces paysages urbains avec les paysages naturels, agricoles ou forestiers...

- C1, 18 pdv présentés :



1\_035-01-3225-OPPAG-SD



3\_025-01-3013-OPPAG-SD



12\_162-01-5581-OPPAG-SD



15\_072-01-3851-OPPAG-SD



19\_053-01-3507-OPPAG-SD



38\_186-01-6124-OPPAG-SD



44\_068-01-3754-OPPAG-SD



50\_019-01-2928-OPPAG-SD



51\_081-01-4055-OPPAG-SD



55\_259-01-8093-OPPAG-SD



70\_118-01-4693-OPPAG-SD



75\_003-01-2637-OPPAG-SD



84\_190-01-6221-OPPAG-SD



85\_071-01-3823-OPPAG-SD



114\_009-01-2729-OPPAG-SD



135-141



130-176



106-38

- C2, 2 pdv non présentés :



\_Z2A2173  
(Non présenté)



\_Z2A2812  
(Non présenté)

Mises en débat :

- Conserver la sélection issue de l'évaluation : n°1-035, 3-025, 12-162, 15-072, 19-053, 44-068, 50-019, 55-259 ?
- Questionner l'intégration des pdv mal évalués par rapport aux enjeux évoqués : n°85-071 (Petit-Bourg, enjeux et pressions hors cadre), 135-141 (privatisation du paysage) et 130-176 (Haut de la Montage-Anse Bertrand, urbanisation linéaire) ?
- Choisir entre 38-186 (Les Mangles Petit- Canal, commune sous représentée) et 84-190 (Plaine de Grippon Morne-à-l'Eau, pdv excentré du périmètre probable du site classé), préférence au 38-186 ?
- Questionner la sélection du n°51-081 : qualité esthétique mais intérêt moindre des enjeux présentés ?
- Rejeter la sélection issue de l'évaluation : 70-118, 75-003, 106-038, 114-009
- Réserve : 70-118, 106-38, 114-009 ?

**Composition potentielle de l'OPP :**

8 mer + 15 littoral + 9 historiques + 12 urbains + 8 transition  
(2 pot.) (5 pot.) (6 pot.) (5 pot.)

•

•

**tot.**

**52**

**18**





## Paysages agricoles et vivriers

- C1, 12 pdv présentés :



9\_086-01-4165-OPPAG-SD



18\_182-01-6026-OPPAG-SD



21\_122-01-4774-OPPAG-SD



28\_125-01-4835-OPPAG-SD



33\_048-01-3427-OPPAG-SD



49\_253-01-8017-OPPAG-SD



60\_126-01-4862-OPPAG-SD



91-087



66\_002-01-2607-OPPAG-SD



73\_054-01-3522-OPPAG-SD



79\_254-01-8022-OPPAG-SD



104\_058-01-3583-OPPAG-SD

- C2, 2 pdv présentés :



\_Z2A2206



\_Z2A2929  
(Non présenté)

Hauteurs St Louis (Baillif)

### Mises en débat :

- Conserver les n°9-086 (champs de canne à sucre NBT), 18-182 (objet de reconduction saisonnière), 21-122 (pâturage marie galante), 28-125 (champs de canne à sucre marie-galante), 33-048 (maraîchage Baillif), 60-126 (marie-galante, évocation du paysage des barres géologiques), n°73-054 (bananiers, plaine Capesterre BE) ?
- Intégrer le n°2206 (maraîchage) ?
- Questionner l'intégration du n°66-02 (Capesterre BE) ?
- Questionner l'intégration du n°91-087 (Lamentin) ou du 104-058 (Capesterre BE) ?
- Questionner l'intégration du n°79-254 ou 49-253 (commune Ste Rose sous représentée, redondance champs canne à sucre avec n°9-086, 49-253 : reconduction difficile avec canne en premier plan) ?

### Composition potentielle de l'OPP :

8 mer + 15 littoral + 9 historiques + 12 urbains + 8 transition + 4 ZA + 8 agricoles  
(2 pot.) (5 pot.) (6 pot.) (5 pot.) (2 pot.) (3 pot.)

• tot.  
64  
23

## Paysages des énergies

**objectif :** thème à compléter par la C2 (non abordé lors de la C1, sauf n°33-048 panneaux photovoltaïques sur toiture habitation).

- C2, 2 pdv présentés :



\_Z2A2710



\_Z2A2733

Ferme éolienne et photovoltaïque de Gros Cap  
(Petit Canal)  
site concerné par modernisation (repowering)

Campêche (Anse-Bertrand)

Mise en débat :

2 pdv à conserver ? (thème enr représenté dans la série, complémentarité entre les 2 : site de production en mutation pour le premier, impact des éoliennes sur paysage quotidien pour le second, communes de Petit-Canal et Anse-Bertrand peu représentées dans la série retenue après évaluation de la C1).

### **Composition potentielle de l'OPP :**

8 mer + 15 littoral + 9 historiques + 12 urbains + 8 transition + 4 ZA + 8 agricoles + 2 nrj  
(2 pot.) (5 pot.) (6 pot.) (5 pot.) (2 pot.) (3 pot.)

• **tot.**  
**66**  
**23**



## Paysages des Grands Fonds

objectif : 2 pdv à présenter à minima (plan de paysage)

- C1, 5 pdv présentés :



11\_113-01-4638-OPPAG-SD



47\_109-01-4579-OPPAG-SD



52\_110-01-4593-OPPAG-SD



89\_207-01-6869-OPPAG-SD



94\_251-01-7971-OPPAG-SD

- C2, 2 pdv présentés :



\_Z2A2460



\_Z2A2489

Mises en débat :

- Conserver n°11-113 (Ste Anne, mare, pâturage, objet de reconduction saisonnière), 2460 (quelle commune ? pbtique carrière davantage explicite que pour le n°52-110), 2489 (en remplacement du n°47-109, cadrage plus équilibré) ?
- Questionner l'intégration du pdv mal évalué n°89-207 ?
- rejeter n°47-109, 52-110, 94-251 ?
- Verser en réserve 52-110 ?

### **Composition potentielle de l'OPP :**

8 mer + 15 littoral + 9 historiques + 12 urbains + 8 transition + 4 ZA + 8 agricoles + 2 nrj + 3 GF	<b>tot.</b>
(2 pot.) (5 pot.) (6 pot.) (5 pot.) (2 pot.) (2 pot.) (1 pot.)	<b>69</b>
	<b>24</b>

## Paysages d'eau

- C1, 4 pdv présentés :



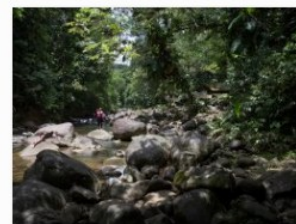
2\_050-01-3457-OPPAG-SD



26\_088-01-4206-OPPAG-SD



56\_011-01-2775-OPPAG-SD



68\_085-01-4139-OPPAG-SD

- C2, 2 pdv présentés :



\_Z2A2369



\_Z2A2538

n° 2369 : Grande rivière à Goyaves (Lamentin)

Même site que le n°26-088 mais cadrage et enjeux différents

n°2538 : chutes du Carbet

### Mises en débat :

- Conserver les n°2-050, 56-011 et 2538 ?
- Sélectionner le n°26-088 ou 2369 ou les 2 ?
- Questionner la sélection ou le rejet du n°68-085 (piste sonore), le verser en réserve le cas échéant ?

### Composition potentielle de l'OPP :

8 mer + 15 littoral + 9 historiques + 12 urbains + 8 transition + 4 ZA + 8 agricoles + 2 nrj + 3 GF	<b>tot.</b>
(2 pot.) (5 pot.) (6 pot.) (5 pot.) (2 pot.) (2 pot.) (1 pot.)	<b>72</b>
+ 3 eau	
(3 pot.)	<b>27</b>

## « Routes de l'extrême »

La C1 met en évidence les paysages qui jalonnent la route de la traversée, l'ancienne voie d'accès à la savane à mulet (soufrière) et le chemin vers l'ancienne station météo de l'Est de la Désirade.



35\_083-01-4123-OPPAG-SD



65\_256-01-8057-OPPAG-SD



93-215

### Mise en débat :

- Suivre l'évaluation et conserver la sélection des n°35-083 et 65-256 ?
- Verser en réserve le n°93-215 ?

### **Composition potentielle de l'OPP :**

8 mer + 15 littoral + 9 historiques + 12 urbains + 8 transition + 4 ZA + 8 agricoles + 2 nrj + 3 GF	<b>tot.</b>
(2 pot.) (5 pot.) (6 pot.) (5 pot.) (2 pot.) (2 pot.) (1 pot.)	<b>74</b>
+ 3 eau + 2 routes	
(3 pot.)	<b>26</b>



## Sites classés et inscrits

**Objectif** : 2 pdv minimum à présenter par site classé, 1 pdv minimum à retenir

La C2 a été l'occasion de questionner les sites de Grande Anse, Anse à la Barque et Pointe de la Grande Vigie. Les autres sites ou sites en projet n'ont pas fait l'objet de nouveaux pdv.

### - Site classé de Grande Anse et Gros Morne (Deshaies)

- C1, 2 pdv documentés, 1 présenté :



67\_076-01-3969-OPPAG-SD



non présenté à l'évaluation  
2781

- C2, 2 pdv documentés, 1 présenté :



GdeAnse\_Z2A1812

Mise en débat : conserver n°1812, sélection d'un ou des deux autres pdv ?

### - Site classé de l'Anse à la Barque (Bouillante / Vieux Habitants) :

- C1 :



134\_027-01-3031-OPPAG-SD

C2 :



AnseBarq\_Z2A1778

Mise en débat : conserver n°1778, rejeter n°13-027 ?

- **Projet de site classé de la Pointe de la Grande Vigie :**

- C1, 3 pdv présentés :



63\_169-01-5780-OPPAG-SD



83\_177-01-5965-OPPAG-SD



92\_170-01-5815-OPPAG-SD

- C2, 1 pdv présenté :

Non présenté



Vigie\_Z2A2766



Vigie\_Z2A2782

Mise en débat : conserver n°2766, sélection entre n°83-177 et 2782 (barre de Cadoue, préférence à la première sur qualité esthétique), rejeter n°63-169 et 92-170 (verser tous les pdv rejetés en réserve de l'OPP) ?

- **Site classé de la Pointe des Châteaux (St François) :**

- C1, 3 pdv documentés, 2 présentés :

Non présenté



76\_102-01-4450-OPPAG-SD



97\_090-01-4265-OPPAG-SD



pointe des châteaux101\_Z2A4432

Mise en débat : suivre l'évaluation du copil et ne conserver que le n°76-102, ou repêcher en plus le n°97-090 (vue plus large du site) ?

- Site classé des falaises du Nord-Est de Marie-Galante :



61\_128-01-4878-OPPAG-SD

C1

Mise en débat : pdv conservé ?

- Site classé de la Baie de Pompierre et du Pain de Sucre (Terre-de-Haut)



78\_145-01-5303-OPPAG-SD



123\_147-01-5323-OPPAG-SD

C1

Mise en débat :

- n°78-145 conservé ?

- n°123-147 : à intégrer (ou à placer à minima en réserve) ?

- Projet de site classé du Canal des Rotours



23\_189-01-6202-OPPAG-SD

C1

Mise en débat : pdv conservé ?

- Projet de site classé des Monts Caraïbes

- C1, 2 pdv présentés (évoquant le site) :



42\_022-01-2964-OPPAG-SD



132\_031-01-3147-OPPAG-SD



- C2, 5 pdv documentés, 4 présentés :



Mise en débat :

- Conserver n°1723, 1832 (remplace vue mer n°4-197) et 2874 (en remplacement du 42-022) ?
- Rejeter n°132-031 (pdv mal noté par évaluation) et 42-022 (remplacé par n°2874) ?
- Questionner le n°1862 ?
- Verser en réserve de l'OPP n°132-031 et 1939 ?

**Composition potentielle de l'OPP :**

8 mer + 15 littoral + 9 historiques + 12 urbains + 8 transition + 4 ZA + 8 agricoles + 2 nrj + 3 GF	<b>tot.</b>
(2 pot.) (5 pot.) (6 pot.) (5 pot.) (2 pot.) (2 pot.) (1 pot.)	<b>84</b>
+ 3 eau + 2 routes + 10 SC	
(3 pot.) (7 pot.)	<b>33</b>

## Vérification de la répartition géographique

La répartition géographique des pdv proposés pour être conservés traduit à ce stade un équilibre répondant aux objectifs : toutes les communes sont à minima représentées par 1 pdv.

A l'exception de Grand-Bourg et Terre-de-Bas, qui ne sont pourvues que par 1 pdv mais ne disposent pas de réserve, les 3 pdv en débat de la commune de Ste Rose pourront particulièrement être interrogés (1 pdv non présenté par le photographe et 2 pdv dont la reconduction n'est pas assurée et la redondance avec la représentation des champs de canne pose question).

tab1 pdv pot. Conservés				
nb	communes	n° PDV		
2	Anse-Bertrand	2733	2766	
3	Baie-Mahault	62-142	1301M	1648M
3	Baillif	34-074	33-048	2206
3	Basse-Terre	28H	30H	195M
2	Bouillante	199M	1778	
3	Capesterre	19-053	2538	73-054
3	Capesterre de MG	21-122	28-125	59-121
2	Deshaies	75H	1812	
4	Gourbeyre	25-040	12-162S	57-041S
2	Goyave	43-059	14-062	
1	Grand-Bourg	132H		
2	la Désirade	212H	64-210	
2	Lamentin	9-086	54-205	
3	le Gosier	1577M	2587	2460
2	le Moule	39-191	2627	
5	les Abymes	17-143	30-163	24-231
2	Morne-à-l'Eau	22-165	23-189	13-233
3	Petit-Bourg	44-068	15-072	35-083
2	Petit-Canal	38-186	2710	246H
5	Pointe-à-Pitre	27-120	225M	6-243
2	Pointe-Noire	16-010	56-011	40-245
3	Port-Louis	31-167	18-182	37-183
3	Saint-Claude	2874	65-256S	50-019
4	Sainte-Anne	20-104	46-106S	2489
1	Sainte-Rose	2115		11-113
3	Saint-François	218M	221M	76-102
3	Saint-Louis	5-136	60-126	61-128
1	Terre-de-Bas	36-160		
3	Terre-de-Haut	144H	78-145	53-148
3	Trois-Rivières	45-033	1-035	55-259
2	Vieux-Fort	2912H	1832	
3	Vieux-Habitants	3-025	2-050S	2217

tab2 pdv en débat				
nb	communes	n° PDV		
2	Anse-Bertrand	130-176	2782	
3	Baie-Mahault	99-202	135-141	2424
0	Baillif			
0	Basse-Terre			
0	Bouillante			
3	Capesterre	66-002	133-056	104-058
0	Capesterre de MG			
2	Deshaies	67-076	2781	
0	Gourbeyre			
2	Goyave	90-061	74-73S	
0	Grand-Bourg			
0	la Désirade			
3	Lamentin	91-087	26-088	2369
3	le Gosier	1402M	1496M	82-115
1	le Moule	89-207		
1	les Abymes	109-238		
1	Morne-à-l'Eau	84-190		
4	Petit-Bourg	85-071	121-067	114-069
0	Petit-Canal			68-085S
1	Pointe-à-Pitre	72-247		
1	Pointe-Noire	51-081		
1	Port-Louis	83-177		
0	Saint-Claude			
1	Sainte-Anne	10-105		
3	Sainte-Rose	49-253	79-254	2032
2	Saint-François	97-090	219M	
1	Saint-Louis	77-135S		
0	Terre-de-Bas			
2	Terre-de-Haut	123-147	71-146	
1	Trois-Rivières	100-01		
1	Vieux-Fort	1862		
0	Vieux-Habitants			

85 Dont 8 pdv mer, 9 historiques et 5 liés à une piste sonore

mer  
historiques  
prise de son

39 Dont 3 pdv mer et 3 liés à une piste sonore

Les choix proposés en séance feront l'objet d'une actualisation du tableau permettant de guider le cas échéant certaines décisions.

**Reconductions :**

- n°56-011, rivière Caillou – Pointe-Noire :



1



2

- n°33-048, caféière – Vieux-Habitants :



1



2

- n°11-113, Mare de Pliane, Poirier – Ste Anne :



1



2

- n°18-182, Beauport – Port-Louis :



1



2